

LISTE DES FRAIS RELIÉS À CERTAINES ACTIVITÉS FACULTATIVES ET AUTRES FRAIS

(Partie V du Règlement numéro 6)

Table des matières

Frais pour certaines activités facultatives	1
Activités socioculturelles	1
Activités communautaires	1
Activités sportives.....	1
Frais reliés à des cours spécifiques.....	2
Autres frais	3
Frais administratifs	3
Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie	4
Résidence des étudiants et des étudiantes	4
Tarifs de location (4 ^e , 5 ^e et 6 ^e étages).....	4
Tarifs de location (3 ^e étage, rénové)	4
Frais pour la perte de clé.....	4
Stationnement Pavillon central / Pavillon de l'ÉNMÉ à Victoriaville / Pavillon de l'INAB	5
Stationnement Pavillon de l'ÉNMÉ à Montréal	5
Salle de conditionnement physique	5
Fondation du Cégep.....	5
Pavillon d'activités physiques	6
Montage de raquette	6
Location d'équipement de plein air	6
Ski de fond.....	6
Révision et entrée en vigueur	7
Mises à jour	7

Frais pour certaines activités facultatives

Activités socioculturelles

- Cégeps en spectacle :
 - Inscription 50 \$
- Comédie musicale :
 - Inscription 100 \$
- Improvisation :
 - Inscription 125 \$
 - Participation aux tournois intercollégiaux 150 \$
- Théâtre :
 - Inscription à la troupe 100 \$
 - Inscription pour participation à l'intercollégial de théâtre 100 \$
- Ateliers d'ébénisterie 200 \$
- Ateliers socioculturels 300\$
- Concours sculpture sur neige 150 \$
- Esports 300 \$
- Cours de musique, guitare, batterie, piano... 200 \$
- Cours de chant et d'interprétation 100 \$

Activités communautaires

- Gala méritas 25 \$
- Remise des diplômes 20 \$

Activités sportives

- Frais des activités du programme intercollégial de hockey :
 - Inscription du joueur au camp d'entraînement 50 \$
 - Inscription du joueur sélectionné pour la saison compétitive 3200\$
- Frais des activités du programme intercollégial de football (ensemble Vulkins, valeur de 150 \$ et deux (2) billets de saison) 725 \$
- Inscription du joueur au camp d'entraînement (repas et t-shirt inclus) 50 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour le soccer extérieur et le cross-country (ensemble Vulkins, valeur de 85 \$) 275 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour le rugby, le flag football, la natation, le badminton, le basketball et le volleyball (ensemble Vulkins, valeur de 85 \$) 400 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour le soccer intérieur, pour le 1^{er} sport (ensemble Vulkins, valeur 85 \$) 200 \$
- Pour le 2^e sport de l'athlète en soccer intérieur 125 \$
- Frais des activités du programme intercollégial pour un 2^e sport (ensemble Vulkins non inclus) 50 % du prix du sport le moins cher \$

- Frais des activités des programmes intramuros :
 - Hockey : par joueur ou par joueuse 75 \$
 - Hockey de terrain « dek hockey » : par joueur ou par joueuse 35 \$
 - Multi-cardio, pilates et yoga 1 fois par semaine 40 \$
 - 2 fois par semaine 60 \$

Frais reliés à des cours spécifiques

- Frais reliés au programme Techniques de comptabilité de gestion –
Activité Place à la relève (liée au cours Analyse de cas) 70 \$
- Frais reliés au programme Arts, lettres et communication –
Activité à déterminer 60 \$
- Frais reliés au cours d'éducation physique – Cours Exploration plein-air 70 \$
- Frais reliés au cours 180-HXA-VI, *Soins d'urgence, une démarche vitale* 30 \$ par cours
- Frais reliés au cours 180-1C3-VI, *Soins d'urgence* en Soins infirmiers 35 \$ par cours
- Frais reliés au cours 180-2A4-VI, *Santé et sécurité de l'enfant* en TEE 45 \$ par cours
- Frais reliés aux cours 180-2B4-VI, *Pratiques de travail sécuritaire* en TES 35 \$ par cours
- Frais reliés au cours 243-1B3-VI, *Santé et sécurité sur les chantiers de construction* en TA 50 \$ par cours
- Frais reliés au cours *Violence et exclusion sociale* en TES 15 \$ par cours
- Abonnement annuel au logiciel CASIOPE en TEE 12 \$ par année
- Chandail pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) en TEE 23 \$ payable à la première session

L'étudiant ou l'étudiante paie sa nourriture, ses équipements et les frais d'entrée sur les sites d'activités.

Autres frais

Frais administratifs

- Modification d'horaire par le portail Omnivox 20 \$
- Modification d'horaire par un API 25 \$
- Copie de plan de cours 10 \$/cours, max. 50 \$
- Programme d'alternance travail/études 100 \$/stage
Ce montant est non remboursable si l'étudiante ou l'étudiant a commencé son stage ou s'il annule son stage.

À compter du 30 mars pour les stages d'été et du 30 octobre pour les stages d'hiver, un montant maximum de 75 \$ sera remboursé à l'étudiante ou à l'étudiant, si aucun milieu de stage n'est disponible pour l'étudiante ou l'étudiant.
- Impression de documents officiels incluant : 10 \$
 - Relevés d'impôt pour frais de scolarité (T2202A et Relevé 8)
 - Relevé de notes officiel (dossier actif)
 - Relevé de notes officiel (dossier inactif)
 - Attestation/preuve de fréquentation scolaire (sauf celle requise par une loi)
- Impression d'attestation/preuve de fréquentation scolaire par le portail Omnivox 5 \$
- Formulaire à remplir pour attestation/preuve de fréquentation scolaire 10 \$
- Envoi du diplôme par courrier prioritaire avec signature 15 \$
- Envoi d'une photocopie de diplôme 10 \$
- Envoi du diplôme ou d'une photocopie du diplôme à l'étranger Prix du service postal
- Pénalité pour chèque sans provision 30 \$
- Demande de remboursement de frais de scolarité, de droits afférents et de toute autre nature 5 \$
- Frais bancaires lors de transfert d'argent de pays à pays 20 \$
- Analyse de dossier inactif pour sanction d'études (avant 2010) 100 \$
*** Si inscription par la suite, le montant sera crédité
- Analyse de dossier en vue d'équivalence ou de substitution d'un cours 20 \$ / cours, Max. 100 \$

Bibliothèque et centres de documentation de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie

- Détérioration de documents ou de matériel audiovisuel
 - Coût de la réparation ou du remplacement + 10 \$ de frais administratifs, par document ou par équipement audiovisuel
- Perte de documents ou de matériel audiovisuel
 - Coût du remplacement + 10 \$ de frais administratifs, par document ou par équipement audiovisuel
- Photocopies : par page 0,15 \$
- Impression à partir d'un poste informatique, par page 0,15 \$

Résidence des étudiants et des étudiantes

Tarifs de location (4^e, 5^e et 6^e étages)

	Coût mensuel du loyer	
	10 mois	12 mois
• Chambre privée	340 \$	315 \$
• Chambre double		
1 locataire	385 \$	360 \$
2 locataires (coût/locataire)	300 \$	275 \$
• Chambre privée avec toilette et douche	390 \$	365 \$
• Appartement		
1 locataire	420 \$	395 \$
2 locataires (coût/locataire)	335 \$	310 \$

Tarifs de location (3^e étage, rénové)

	Coût mensuel du loyer	
	10 mois	12 mois
• Chambre privée	370 \$	345 \$
• Chambre double		
1 locataire	415 \$	390 \$
2 locataires (coût/locataire)	330 \$	305 \$
• Chambre privée avec toilette et douche	420 \$	395 \$

Frais pour la perte de clé

- Perte de clé : Boîte postale 15 \$
- Perte de clé : Porte de chambre ou porte d'accès à la résidence 30 \$
- Ouverture de porte : après trois demandes 10 \$
- Ouverture de porte : après cinq demandes 20 \$

Stationnement Pavillon central / Pavillon de l'ÉNMÉ à Victoriaville / Pavillon de l'INAB

- Annuel (16 août au 14 mai) 146 \$
- Session (16 août au 15 janvier et 16 janvier au 14 mai) 95 \$
- Mensuel (par mois calendrier) 28 \$
- Billet d'horodateur 2 \$/heure
Max.6 \$/24 h

Stationnement Pavillon de l'ÉNMÉ à Montréal

- Annuel pour l'interne 850 \$
- Annuel pour l'externe 1 541 \$
- Par période de 6 mois pour l'externe (cycle débutant le 1^{er} de chaque mois) 850 \$
- Billet d'horodateur 3 \$/heure
12 \$/24 heures

Salle de conditionnement physique

- Étudiant et étudiante du Cégep 35 \$/session
50 \$/2 sessions

Fondation du Cégep

- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association des étudiantes et étudiants du Cégep de Victoriaville 10 \$/session
- Étudiante ou étudiant inscrit à l'enseignement régulier rattaché à l'Association étudiante de l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie de Montréal 10 \$/session
- Étudiante ou étudiant inscrit à la formation continue créditée à temps plein, tant à Victoriaville qu'à Montréal 10 \$/session

L'étudiante ou l'étudiant qui ne désire pas contribuer à la Fondation du Cégep de Victoriaville ou qui désire avoir de plus amples informations sur cette contribution doit contacter M^{me} Krystell Perreault, directrice générale de la Fondation : par téléphone au 819 758-6401, poste 2402, par courriel à perreault.krystell@cegepvicto.ca ou se présenter au local E-102b le mardi, le mercredi ou le jeudi.

Pavillon d'activités physiques

Montage de raquette

	Fond complet avec fil	Fond complet sans fil
Badminton	15 \$	10 \$
Intercollégial badminton	10 \$	Gratuit
<i>Un coût minimum de 5 \$ est facturé pour une réparation.</i>		

Location d'équipement de plein air

Coût de l'emprunt	1 jour	3 jours	5 jours
Sac de couchage (incluant le drap de coton, l'isolant)	8 \$	16 \$	25 \$
Ensemble pour terrain de volleyball extérieur (poteaux, filets, lignes et ballons)	10 \$	20 \$	35 \$

Ski de fond

Coût de l'emprunt	1 jour	3 jours	5 jours
Skis de fond (ensemble)	10 \$	25 \$	40 \$
Skis de fond	5 \$	11 \$	20 \$
Bâtons	3 \$	8 \$	12 \$
Bottes	3 \$	8 \$	12 \$
<i>Dépôt de 15 \$ requis pour toute location. Dépôt sera remis à la fin de la location conditionnellement au respect des conditions par l'utilisateur.</i>			

Occasionnellement, certaines activités pourront engendrer des frais aux étudiants.

Révision et entrée en vigueur

Le Cégep procède annuellement à la révision de la présente liste. Les modifications qui y sont apportées entrent en vigueur le 1^{er} juillet de chaque année.

Veillez prendre note que certains frais peuvent être éligibles à la *Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la taxe de vente du Québec*.

Mises à jour

DATE MODIFICATION	N° DE RÉOLUTION
2011.01.13	RE10-11-43
2012.05.28	CE11-12-75
2013.05.31	CE12-13-73
2013.11.08	CE13-14-17
2014.01.17	CE13-14-34
2014.04.18	CE13-14-53
2015.01.16	CE14-15-25
2015.04.03	CE14-15-33
2016.03.31	CE15-16-39
2017.03.30	CE16-17-40
2018.04.19	CE17-18-43
2019.04.23	CE18-19-50
2020.04.27	CE19-20-39
2020.05.28	CE19-20-43
2021.04.15	CE20-21-51
2022.03.10	CE21-22-42
2023.02.09	CE22-23-31
2023.03.09	CE22-23-40
2024.02.08	CE23-24-30